

Bataille des compensations : une manche importante remportée



À la fin du mois de novembre, le gouvernement fédéral a donné suite à nos demandes répétées en annonçant finalement le détail concernant le versement des compensations pour les pertes de marchés concédés par le gouvernement canadien dans l'Accord économique et commercial global (AECG) et le Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP). Nous étions heureux d'avoir un calendrier de paiement pour le reste des sommes promises et pas seulement pour l'année en cours. Nous n'aurons pas à refaire cette bataille tous les ans!

Les paiements seront effectués directement aux producteurs sur la base du quota détenu, comme pour le premier versement, mais étalés sur 3 ans plutôt que 7, soit 468 millions de dollars (M \$) en 2020-2021, 469 M \$ en 2021-2022 et 468 M \$ en 2022-2023. Cela devrait aider la planification de nos investissements dans nos fermes. Les compensations seront versées avant la fin de l'exercice financier de chaque année, la date limite étant le 31 mars. Les structures sont déjà en place et c'est encore la Commission canadienne du lait (CCL) qui prendra l'administration en charge, ce qui simplifie le processus.

Les compensations nous permettront d'éponger une partie des pertes résultant de ces accords. Enfin! le gouvernement tient parole et nous redonne confiance pour investir et innover dans nos fermes. C'est toute l'économie de nos régions qui en profite en cette période de crise. Les compensations seront dépensées et réinvesties ici. Elles s'ajoutent aux plus des 500 millions de dollars que les producteurs de lait investissent pour moderniser leur entreprise. Il faut aussi se rappeler que nos fermes contribuent à hauteur de 6,2 milliards de dollars (G \$) au produit intérieur brut et génèrent des retombées fiscales de 1,3 G \$.

Toutefois, aucune annonce n'a encore été faite au sujet des pertes liées à l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), alors que celui-ci est entré en vigueur l'été dernier et que les dommages se font déjà sentir sur nos marchés. Lors de sa dernière annonce, la ministre de l'Agriculture, Marie-Claude Bibeau, a réitéré l'engagement du gouvernement à indemniser aussi les producteurs pour les pertes de marché liées à l'ACEUM et à consulter rapidement notre secteur à ce sujet. C'est un premier pas encourageant. Nous offrons notre collaboration à la ministre pour lancer le plus tôt possible un processus par lequel nous définirons ensemble la forme que doit prendre le programme de compensations pour cet accord.

Pour ce qui est du futur, nous continuons de demander au gouvernement de respecter son engagement de ne plus faire de concessions dans le secteur laitier au cours des prochaines négociations commerciales et à tous les partis politiques fédéraux de réitérer ce même engagement. Le Canada a d'ailleurs démontré qu'il en était capable en concluant, à la fin novembre, un accord commercial transitoire avec le Royaume-Uni sans sacrifier aucune part de marché supplémentaire. Depuis le début de 2021, le Royaume-Uni n'a plus accès aux contingents tarifaires de fromage prévus à l'AECG et doit utiliser ceux prévus sous l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour accéder au marché laitier canadien.

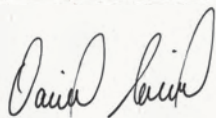
Les concessions assorties de promesses d'indemnisation ne sont pas un modèle pour les négociations commerciales. Le gouvernement s'est engagé à ne plus faire de concessions sur les produits laitiers dans les futurs accords commerciaux; ce doit être la norme à l'avenir.

J'ai d'ailleurs témoigné devant le Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes pour donner notre appui à l'accord transitoire et demander à ce que les dispositions de l'entente soient intégralement reproduites dans un éventuel accord à long terme : aucun accès additionnel au marché laitier canadien ne doit être accordé, ni en fromage ni en aucun autre produit laitier!

Chaque fois que le gouvernement canadien concède un accès aux marchés laitiers, un plus grand nombre de produits laitiers canadiens sont remplacés par des produits étrangers sur les tablettes de nos magasins. Ce sont nos fermes qui sont mises en péril par ce genre de décisions et, par conséquent, les familles de producteurs, les personnes qui gagnent leurs vies grâce au secteur laitier et nos collectivités rurales. Nous devons mettre fin à cette érosion si nous voulons que l'industrie laitière canadienne conserve sa vigueur et son dynamisme. Nous avons assez donné.

Les concessions assorties de promesses d'indemnisation ne sont pas un modèle pour les négociations commerciales. Le gouvernement s'est engagé à ne plus faire de concessions sur les produits laitiers dans les futurs accords commerciaux; ce doit être la norme à l'avenir.

Pour terminer, après plusieurs mois à panser les plaies des accords commerciaux et à réagir à la crise, il est maintenant temps de construire notre avenir. Stimulés par des consommateurs fidèles à nos produits, il nous appartient de promouvoir notre gestion de l'offre qui assure une production locale et une sécurité alimentaire pour tous. Épaulé par des élus de grande qualité et des employés dynamiques, j'entrevois les prochains mois avec optimisme : nous allons développer notre filière laitière québécoise! Je tends la main à tous nos gouvernements et les invite à faire preuve d'imagination et à travailler avec nous à définir une vision à long terme pour notre industrie.



DANIEL GOBEIL, président